

Patrimoine. Forêts et dunes à vendre ?

Jacques Chanteau

Des panneaux « À vendre » sont placardés à l'entrée de plusieurs dunes et forêts bretonnes. Confronté à des difficultés financières, l'office national des forêts (ONF) pourrait, ainsi, être contraint de céder des sites bretons. Un projet qui fait bondir syndicats et élus.



Photo Claude Progent

Selon l'intersyndicale de l'ONF, quatre sites bretons pourraient être vendus, dont la forêt de Santec.



Plutôt discret jusqu'à présent, l'ONF est désormais sous les feux des projecteurs. Et ce, en raison d'une dette de 299 M€ sur un budget de 800 M€. Pour combler ce déficit, cet établissement public, créé sous Philippe Le Bel, au XIII^e siècle, n'exclurait pas de vendre une partie de son patrimoine forestier. Employant 9.200 agents, l'ONF assure l'entretien de 1.300 forêts domaniales, propriétés de l'État. Le 3 décembre, le conseil d'administration de l'office se penchera sur son projet de contrat d'objectifs et de performance. À cette occasion et afin d'éponger ces dettes, l'ONF examine-

ra la possibilité de vendre des forêts domaniales de moins de 150 hectares.

Pas d'opérations immobilières

Les forêts concernées par ces cessions ne doivent pas présenter « un caractère environnemental remarquable ». Si la vente est validée, les collectivités pourront se porter acquéreuses mais aussi les particuliers. Attention, cependant : tout ne sera pas permis, une fois les forêts acquises. Si les activités forestières pourront être menées, les opérations immobilières seront, elles, interdites. En Bretagne, quatre sites seraient mis en vente : dans le Finistère, la forêt de Santec (96 ha), ainsi que les dunes de Dinan (39 ha) à Crozon et de Beg Meil-Mousterlin (70 ha) à Fouesnant ; dans le Morbihan, la forêt de Coeby (46 ha) à Trédion. « Quand j'ai appris que notre forêt pourrait être mise en vente, je suis tombé de mon arbre, fulmine Bernard Le Pors, maire de Santec. Vous

vous rendez compte, c'est la seule forêt littorale du Nord-Finistère où des centaines de marcheurs se retrouvent régulièrement chaque semaine ! ».

« Notre forêt a un intérêt touristique et économique indiscutable, poursuit le maire léonard. Je vois ce projet d'un très mauvais œil et cette grande braderie de l'État est inadmissible ». « Il est hors de question que je laisse les dunes partir dans les mains d'un privé, enchaîne Roger Le Goff, le maire de Fouesnant. Il faut qu'elles demeurent dans le patrimoine naturel ».

Le son de cloche est bien différent du côté de Trédion : « S'ils veulent vendre, c'est leur problème », indique simplement le maire morbihannais, Jean-Pierre Rivoal. Quant au maire de Crozon, Daniel Moysan, il n'était pas au courant de l'éventuelle vente des dunes de Dinan, situées dans sa commune. « Je me demande bien ce que l'acheteur pourra en faire, car c'est un

espace naturel », souligne l' élu finistérien.

En protestation à ce projet, l'intersyndicale de l'ONF a, le 13 octobre, apposé des placards rouges « À vendre » à l'entrée des quatre sites bretons. Selon les syndicats, cette vente « marquerait un virage sans précédent de la politique forestière de l'État qui initierait ainsi la privatisation, au moins partielle, du patrimoine forestier public ».

« Une affaire montée en épingle »

« C'est une affaire montée en épingle car rien n'est encore fait », se contente de répondre la direction de l'ONF qui examinera donc le dossier, le 3 décembre. « Si le projet de l'ONF aboutit, prévient Bernard Le Pors, on va constituer un comité de défense. Et si jamais, la forêt est réellement mise en vente, je vais tout faire pour que ce ne soit pas un privé qui l'achète mais plutôt un organisme comme le Conservatoire du littoral ».